

NORDIC'92

REGLEMENT NORDIC'92 (édition 2026)

Toute inscription à NORDIC'92 implique l'acceptation tacite du présent règlement :

Article 1 : PRESENTATION

1.1 L'organisation

L'évènement appelé « NORDIC'92 » (également « Nordic'92 ») se déroulera **samedi 3 octobre 2026** à partir de 13h30 dans le Bois de Clamart (Forêt de Meudon) au Stade de la Plaine, situé au 131 Chemin du Parc 92140 Clamart.

Le RDV est fixé dans la prairie située le long des terrains de sport : [lien Google Maps](#).

- Des **animations découverte** auront lieu à partir de 13h45
- 2 marches nordiques seront proposées avec un départ à 15h :
 - **Marche nordique « Loisirs » sur une distance de 5 km** : épreuve "découverte" sans classement ni chrono.
 - **Marche nordique « Compétition » sur une distance de 10 km** : épreuve chronométrée avec classement.

1.2 L'organisateur

NORDIC'92 est organisé par le Comité Départemental d'Athlétisme des Hauts-de-Seine (CDA92), sise au 1 Square Charles Perrault 92350 Le Plessis-Robinson, association de type loi 1901 déclarée en sous-préfecture d'Antony sous le numéro W921002766.

Contacts : athle.arnaud@gmail.com - secretariat.cda92@hotmail.fr

1.3 Rappel sur la pratique de la Marche Nordique

La marche nordique est une catégorie de marche qui se pratique à l'aide de 2 bâtons. A chaque pas, nous nous projetons en avant, les bras participent activement à l'avancement du corps.

L'utilisation de 2 bâtons est obligatoire. Chaque participant est tenu de maintenir constamment un pied et un bâton en contact avec le sol tout au long du parcours. Il est formellement interdit de courir, même pour rattraper d'autres marcheurs, sous peine de disqualification.

➔ *(Voir également en Annexe I)*

Article 2 : MODALITES D'INSCRIPTION

2.1 Catégories d'âge

Les épreuves sont ouvertes à tous, licenciés FFA ou non, à partir des :

10 km → Masters, Seniors, Espoirs (U23), Juniors (U20) et Cadets (U18) : nés en 2010 et avant

5 km → Masters, Seniors, Espoirs (U23), Juniors (U20), Cadets (U18) et Minimes (U16) : nés en 2012 et avant

2.2 Inscriptions

Les droits d'inscription servent à l'organisation des marches ainsi qu'aux animations proposées. Toute inscription est personnelle, ferme et définitive.

Les inscriptions se font en ligne sur le site « FINISHERS » jusqu'au jeudi 1^{er} octobre 2026 à 23h59 à l'adresse suivante : <https://www.finishers.com/course/nordic-92>

Le droit d'inscription en ligne est de :

- Pour le 5 km Marche Nordique « Loisirs » : 5€
- Pour le 10 km Marche Nordique « Compétition » : 8€

Il y aura la possibilité de s'inscrire sur place moyennant une majoration de 3€ sur le tarif de base :
Soit 8€ pour la marche Loisirs et 11€ pour la marche Compétition.

En l'absence d'une licence FFA et le certificat médical n'étant plus d'actualité depuis septembre 2024 conformément au règlement de la FFA et à la loi du 2 mars 2022 et son décret d'application du 22 juin 2022, il sera exigé un document PPS ("Pass Prévention Santé") datant de moins de 1 an à la date de l'événement qui sera obtenu sur le site internet de la FFA à l'adresse suivante : <https://pps.athle.fr/>, document à mettre en ligne sur le site FINISHERS en lieu et place du certificat médical.

Et pour les Mineurs ?

Les coureurs mineurs (catégorie U14 ou supérieure au sens de la réglementation FFA) ne réalisent pas le PPS payant des adultes. Ils doivent remplir un questionnaire de santé spécifique et gratuit, avec l'aide d'un parent sur cette même plateforme. À la fin du questionnaire, une attestation valable uniquement pour cette course est délivrée automatiquement.

Article 3. DEROULEMENT

3.1 Dossards : Retrait, Cession et Transfert

Les dossards sont à retirer sur place sur présentation d'une pièce d'identité à partir de 13h15.

Ce dossard est personnalisé, il doit être obligatoirement porté sur le devant et rester visible pendant toute la durée de la marche.

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

3.2 Le déroulé

L'événement s'inscrit dans le cadre de la Journée Nationale de la Marche Nordique, une opération découverte de la discipline instaurée par la Fédération Française d'Athlétisme (cf. [lien](#)).

- **Animations à partir de 13h45 : ateliers d'initiation, sessions techniques, échauffements et étirements collectifs, prise en main des bâtons** (il sera possible d'en emprunter quelques-uns)
- **Départ de la marche chronométrée « Compétition » donné à 15h**
- **Départ de la marche « Loisirs » donné à 15h**

3.3 Classements et Récompenses

Seule la marche « Compétition » est chronométrée et donne lieu à un classement des participants par ordre d'arrivée. Des podiums seront réalisés :

- Classement du podium femme au scratch et les 1ères dans chaque catégorie d'âge
- Classement du podium homme au scratch et les 1ers dans chaque catégorie d'âge

La marche « Loisirs » n'est pas chronométrée et ne fait l'objet d'aucun classement.

❖ **Récompense à tous les arrivants des 2 marches.**

La parution des résultats interviendra sur le site fédéral ATHLE.FR dès que possible sur ce [lien](#).

3.4 Parcours

Le balisage des parcours est effectué par l'organisation au moyen de différents marquages et par la présence de signaleurs, qui assureront la sécurité aux points sensibles.

Il est impératif que les participants suivent le parcours prévu par les organisateurs, sans couper.

En cas d'abandon, le marcheur doit se signaler au point de contrôle ou auprès du signaleur le plus proche en lui remettant son dossard.

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours.

➔ *Le plan du parcours figure en annexe II*

Article 4. CHARTE DU MARCHEUR

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

Tout compétiteur surpris à courir ou à dévier indûment du parcours par un signaleur sera déclaré par celui-ci à l'organisation en vue de son élimination.

Article 5. SECURITE / ASSISTANCE MEDICALE

Le parcours se déroulant sur un espace public, chaque participant est tenu de se conformer aux règles en usage et est seul responsable d'un éventuel manquement à ces règles. Une équipe de secouristes sera présente pendant toute l'après-midi. Elle est agréée pour assurer les premiers soins et, le cas échéant, faire évacuer par tout moyen à sa convenance tout marcheur qu'elle jugerait en danger, sur instruction du médecin régulateur du SAMU.

Article 6. ASSURANCE

L'organisateur est couvert par une police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès de l'assureur MAIF.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé, à une préparation insuffisante ou un problème de leur matériel. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

Article 7. DROIT A L'IMAGE

Du fait de son engagement ou de sa présence, chaque participant autorise expressément les organisateurs à utiliser les images (fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître) qui seront prises à l'occasion de sa participation aux épreuves sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires.

Article 8. LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 11 janvier 1978 modifiée dite "informatique et libertés", si des participants souhaitent s'opposer à la publication de leurs résultats, ils doivent expressément en informer l'organisateur.

Article 9. ANNULATION

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Conformément aux usages relatifs aux manifestations sportives, l'annulation, le report ou la modification de la marche nordique par les organisateurs, ainsi que la non-participation de la personne inscrite, quelles que soient les raisons, n'ouvrent droit à aucun remboursement des droits d'inscription.

ARTICLE 10. EQUIPEMENT A PREVOIR

- Chaussures adaptées pour la pratique de la marche nordique,
- Bâtons de marche nordique
- Vêtements adaptés aux conditions atmosphériques de la journée,
- Réserve d'eau et alimentaire,
- Téléphone mobile,
- Pièce d'identité.

ANNEXE I

Définition de la Marche Nordique

La Marche Nordique se fait selon la technique enseignée par la Fédération Française d'Athlétisme (FFA).

La Marche Nordique consiste à propulser le corps à l'aide des quatre membres. L'utilisation de deux bâtons spécifiques est obligatoire.

A chaque instant, on doit avoir un pied et un bâton en contact avec le sol, le bras et la jambe doivent toujours être en opposition.

La main et le coude du bras d'attaque doivent passer au niveau de la fesse en fin de poussée avant d'attaquer à nouveau devant le corps.

Le pied qui avance doit attaquer le sol avec le talon.

La jambe d'attaque ne doit pas être tendue lors de son passage à la verticale du bassin.

Le pas glissé en marche nordique est interdit. Définition du pas glissé : il consiste à allonger au maximum la foulée en attaquant par la plante du pied.

L'abaissement du centre de gravité est interdit. La Fente... et l'alignement devront être maîtrisés comme toutes les postures de l'athlétisme ou le bon alignement est primordial.

La Fente glissée est interdite : Avancée prolongée du genou au-delà du pied.

Alignement articulaire obligatoire : Pied, genou, bassin, épaule, en fin de propulsion de la jambe arrière, avec la main opposée derrière la hanche.

Ces règles sont édictées dans le cadre de cette discipline sur un sol plat.

Sur terrain accidenté : montée, descente, etc..., les concurrents s'attacheront à respecter la gestuelle précédemment définie.

Enfin pour être classé le marcheur doit impérativement porter son dossard. Le port du maillot de son club est souhaitable.

Support optique d'une bonne posture en fin de propulsion :



ANNEXE II

Parcours NORDIC'92 : Marche Nordique de 5km (1 boucle) et de 10km (2 boucles)

